

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1131

VENDREDI 4 MARS 2016

Dispensé de timbrage BREST CTC

Des transactions moins chères

Jean-Jacques Urvoas et Emmanuel Macron se sont félicités le 28 février de l'entrée en vigueur d'un pan important de la réforme des professions réglementées du droit et des tribunaux de commerce spécialisés.



Des tarifs plus justes, plus clairs, plus lisibles

C'est en effet, ce jour-là que fut publié, au journal officiel, le décret mettant en œuvre la réforme des tarifs réglementés des professions du droit, en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015.

« Ces textes permettent que, désormais, leurs tarifs soient fixés selon le principe de l'orientation vers les coûts. Ces nouveaux tarifs ont été définis sur la base d'une expertise approfondie des fondamentaux économiques de chacune de ces professions », insistent les deux ministres.

Les tarifs des greffiers de tribunaux de commerce baissent globalement de 5%, et ceux des notaires et des huissiers de justice de 2,5%. Ces évolutions tarifaires constituent un premier pas important dans la mise en œuvre d'une régulation économique des conditions d'activité de ces secteurs qui s'inscrira dans la durée. Ces tarifs seront à nouveau révisés dans deux ans.

Pour la première fois, les tarifs des notaires et des huissiers de justice donneront lieu à des remises, jusqu'à 10% de leurs émoluments. Ainsi, pour les notaires, toutes les transactions immobilières au-dessus de 150 000 euros donneront lieu à cette remise, soit près de la moitié des transactions immobilières.

Pour les transactions immobilières de quelques milliers d'euros les tarifs baissent

de façon importante, jusqu'à 70% car la totalité des émoluments notariaux sera plafonné à 10% de la valeur des biens avec un tarif minimum de 90 euros. Ce qui facilitera, en particulier dans les zones rurales, les petites transactions immobilières aujourd'hui souvent affectées par des tarifs prohibitifs au regard de la valeur du bien.

Les tarifs ainsi plus justes, plus clairs et plus lisibles participent d'une meilleure accessibilité au droit (pour la vente de biens, signification des actes, formalités au Registre du commerce et des sociétés...). Ils entreront en vigueur dans deux mois, afin de permettre aux professionnels de modifier leurs grilles tarifaires.

À l'avenir, une meilleure transparence résultera de l'obligation pour ces professionnels de se doter d'une comptabilité analytique et de la collecte de données statistiques.

« Voilà un des aspects concrets de la loi Macron dont j'ai été le rapporteur général », s'est félicité Richard Ferrand, député du Finistère. « Avec mes collègues rapporteurs thématiques nous veillons, dans le cadre d'une mission parlementaire spécifique, à l'application rapide de la loi. » D'autres décrets seront prochainement publiés.

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 3/03/2016



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Un grand réformiste

La Suède a commémoré le 28 février la disparition d'Olof Palme, premier ministre, assassiné en plein centre de Stockholm en 1986. Son assassin n'a toujours pas été identifié.

Olof Palme était un grand réformateur. Sur le plan international il a pris des positions courageuses contre la guerre du Viêt-Nam, la prolifération nucléaire ou l'Apartheid.

C'est également lui qui a mis en place la codécision des travailleurs et travailleuses dans les entreprises, ainsi que les « fonds salariaux ». Ces fonds d'investissements collectifs étaient destinés à racheter le capital des entreprises privées et permettre ainsi une sorte de socialisation en douceur de l'économie privée.

Pour Jean-Christophe Cambadélis, Olof Palme était « un grand social-démocrate dont l'exemple doit continuer de nous inspirer ».

PS29

Chiffre de la semaine

12 milliards d'euros

C'est le montant de la baisse du déficit commercial de la France, ce qui représente une réduction de 20%.